

Réussir ensemble le déconfinement



Depuis le 12 mai, la Mairie du 4^e vous accueille du lundi au vendredi de 9h à 16h.

- Le service à la population est ouvert pour toutes les prestations habituelles.
- L'accueil du public par la Caisse des écoles est effectif aux horaires de la Mairie.
- Une permanence est assurée au Pôle Citoyens, mais aucune reprise d'activités n'est pour le moment possible.
- Le CASVP (Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris) reçoit de nouveau à partir du lundi 18 mai.
- Les permanences du Conciliateur de Justice et de l'ADIL75 (Agence Départementale d'Information sur le Logement à Paris) sont à nouveau opérationnelles.
- L'antenne Logement reprendra le lundi 25 mai.
- Comme tous les lieux culturels parisiens, la bibliothèque Arthur Rimbaud (située au sein de la Mairie du 4^e) est fermée.
- Aucun mariage ne sera célébré ni aucun PACS ne sera enregistré et ce jusqu'à nouvel ordre.

 d'informations

webmairie4@paris.fr

Pour vous rendre à la mairie ou contacter nos services

2 place Baudoyer 75004 Paris

Standard : 01 44 54 75 04

Métro : Hôtel-de-Ville · Saint-Paul (Lignes 1 et 11)

Pour tout savoir sur nos actualités, inscrivez-vous pour recevoir notre newsletter, consultez notre site internet et suivez-nous sur les réseaux sociaux :



Paris, le 14 mai 2020

Chères habitantes, Chers habitants,

Après près de deux mois de confinement, le 11 mai a marqué le début d'une nouvelle phase dans la lutte contre le virus Covid-19. Cette nouvelle phase est porteuse d'espoir mais aussi de périls, si nous ne maintenons pas collectivement la plus grande vigilance dans la mise en œuvre de mesures exceptionnelles pour réguler déplacements et

interactions au sein de l'espace public. Après avoir maintenu la continuité du service public municipal et le soutien aux plus démunis, avec les agents de la Ville et mes équipes fortement mobilisés, nous nous attelons désormais au retour progressif à une vie qui ne sera ni entièrement confinée, ni tout à fait normale.

Ainsi depuis le 11 mai, les voies sur berges sont à nouveau accessibles, les activités physiques individuelles autorisées sans restriction horaire et, depuis le 13 mai, le marché découvert de la place Baudoyer à nouveau en place les mercredis et samedis, selon une organisation adaptée à la situation sanitaire.

“ nous nous attelons désormais au retour progressif à une vie qui ne sera ni entièrement confinée, ni tout à fait normale.”

En revanche, parce que nous sommes encore en “zone rouge” comme toute l'Île-de-France, les parcs et jardins, les grands centres commerciaux tels que

le Forum des Halles, les restaurants, cafés et bars, les cinémas et salles de spectacles, les gymnases, les piscines, les salles polyvalentes et les salles des fêtes restent fermés jusqu'à nouvel ordre, en application de mesures annoncées par le Premier Ministre.

Depuis le 11 mai, la Ville de Paris incite celles et ceux qui le peuvent à avoir recours à la marche ou au vélo afin de limiter l'afflux dans les transports en commun et réduire la pollution de l'air. Des élargissements de cheminement pour les piétons, de nouveaux itinéraires pour les cyclistes attendus en nombre accru, sont mis en place pour faciliter le partage de l'espace public et les règles de distanciation physique. Certaines artères restent limitées à la circulation des riverains, taxis, transports en commun, livraisons et professionnels, comme les rues de Rivoli et Saint-Antoine.

Les autorités sanitaires recommandent fortement le port du masque dans les espaces publics, pour diminuer les risques de contagion. Selon la volonté de la Maire de Paris, la Ville distribue gratuitement depuis le 11 mai des masques en tissu à l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens via le réseau des pharmacies, sur présentation d'une contremarque obtenue après inscription sur le site www.paris.fr ou par téléphone, en appelant le **3975**. Ces 2,2 millions de masques, fabriqués en Île-de-France, sont homologués, lavables et réutilisables.

Un atelier de collecte et de fabrication de masques artisanaux en tissu est également ouvert à la Mairie du 4^e. Je remercie les bénévoles et le Centre d'animation Simon Le Franc qui gèrent au quotidien et font vivre cette initiative citoyenne.

Je me tiens, avec l'ensemble des élu.e.s du Conseil d'arrondissement du 4^e, plus que jamais mobilisé et à votre disposition.

Prenez soin de vous.

Ariel Weil
Maire du 4^e arrondissement

POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



Se laver très régulièrement les mains



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



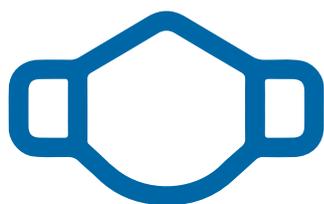
Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

VOUS AVEZ DES QUESTIONS SUR LE CORONAVIRUS ?
GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS 0 800 130 000 (appel gratuit)

Masques



La Ville de Paris a commandé 2,2 millions de masques à offrir à chacun de ses habitants. Ces masques en tissu, lavables et réutilisables vingt fois sont distribués en pharmacie, depuis lundi 11 mai et jusqu'au 8 juin 2020.

Les premiers habitants à bénéficier de ce dispositif sont les personnes âgées plus de 70 ans.

Pour patienter en toute sérénité jusqu'à l'obtention de ces masques, la mairie du 4^e arrondissement met également à votre disposition des masques jetables fournis par la Ville de Paris ou des masques artisanaux fabriqués par des couturières bénévoles au sein même de la mairie. Depuis deux mois, ces masques sont aussi offerts aux résidences seniors, associations caritatives et aux commerçants restés ouverts.

+ d'informations
paris.fr

Cellule COVISAN



La cellule COVISAN ou dispositif COVISAN consiste à identifier les personnes dépistées Covid-19 ou fortement suspectées d'une atteinte Covid-19 et potentiellement contagieuses et à leur proposer, ainsi qu'à leur entourage, les mesures permettant la réalisation d'un confinement efficace et protecteur, de nature à casser les chaînes de transmission.

Les patients pour lesquels un confinement efficace et protecteur au domicile est possible, un accompagnement personnalisé est mis en place. Pour ceux qui ne peuvent s'isoler de manière efficace dans leur logement et protéger leur entourage d'une contamination, il est proposé un isolement hors du domicile habituel, en hôtel, sur la base du volontariat.

Cellule COVISAN de l'Hôtel Dieu, (qui accueille depuis le début de cette crise une cellule de dépistage du Covid-19) :
01 42 34 88 58 ou 88 59

Solidarité



ATELIER MASQUES

Les lundis, mercredis et vendredis de 10h à 12h et de 14h à 16h, la salle Marie Curie de la Mairie du 4^e vous accueille pour :

- 1 | Coudre des masques artisanaux en tissu sur les machines disponibles sur place
- 2 | Venir récupérer du tissu et/ou des élastiques pour fabriquer des masques à domicile
- 3 | Déposer les masques fabriqués chez vous

Ils sont distribués ensuite aux populations les plus fragiles.

+ d'informations
webmairie4@paris.fr

SOLIDARITÉ

Vous souhaitez vous engager auprès des personnes les plus vulnérables ?

- jemengage.paris.fr
- paris.fr/pages/la-fabrique-de-la-solidarite-6389
- parisencompagnie.org

Petite enfance



Toutes les crèches municipales du 4^e arrondissement sont ouvertes depuis le mardi 12 mai avec un protocole sanitaire strict. Nettoyage intensif et quotidien des locaux, kit protection à destination des personnels encadrant (masques et solutions hydroalcooliques notamment).

Les effectifs accueillis vont augmenter progressivement.

PROCÉDURE D'INSCRIPTION EN CRÈCHE

Dès le 6^e mois de grossesse, vous pouvez faire votre pré-inscription via le télé-service dédié :

<https://teleservices.paris.fr/sipe/form/PreinscriptionCreche126.html>

Envoyez les justificatifs au service population, en précisant les crèches souhaitées à :

mairie4.creches@paris.fr

+ d'informations

webmairie4@paris.fr

Les événements de l'arrondissement



Tous les événements, accueillant du public, prévus à la Mairie du 4^e arrondissement, à la Halle des Blancs-Manteaux ou dans l'espace public sont pour le moment annulés.

+ d'informations

webmairie4@paris.fr

Écoles



Le retour à l'école est conditionné par l'impératif de sécurité sanitaire. La Ville de Paris a acté avec l'Éducation nationale une méthode consistant à décider école par école du nombre maximal d'enfants pouvant être accueillis en croisant trois critères : les enseignants présents, le personnel de la Ville présent et la configuration des locaux.

Six écoles du 4^e sont ouvertes depuis le jeudi 14 mai.

Les autres écoles ouvriront progressivement du 25 mai au 2 juin.

PROCÉDURE DE DÉROGATION SCOLAIRE

Trois possibilités s'offrent à vous :

1 | Vous pouvez télécharger votre demande de dérogation scolaire sur le site de la Mairie du 4^e, la remplir et l'envoyer par mail à webmairie4@paris.fr

2 | Vous pouvez télécharger votre demande de dérogation scolaire sur le site de la Mairie du 4^e, la remplir avant de déposer votre dossier papier à l'accueil de la Mairie.

3 | Si vous n'êtes pas en mesure de suivre cette procédure dématérialisée, nous vous invitons à venir à la Mairie afin de remplir votre dossier.

+ d'informations

webmairie4@paris.fr

Maison de la Vie Associative et Citoyenne

Maison de la Vie Associative et Citoyenne - Marais
5, rue Perrée
75003 Paris

Réouverture à compter du 19 mai (de 10h30 à 16h), exclusivement pour la gestion du courrier, les permanences sociales et du renseignement au guichet.

Collèges et lycées



Les collèges et lycées sont actuellement fermés. La décision de leur réouverture sera prise par le Gouvernement fin mai, selon l'évolution de la situation sanitaire.

Équipements sportifs



Les équipements sportifs restent fermés au moins jusqu'au 1^{er} juin. Les sports collectifs et de contact sont interdits dans l'espace public contrairement au sport individuel qu'il est possible de pratiquer à toute heure.

Commerçants et artisans



Des aides pour les commerçants sont mises en places par la Ville de Paris en complément de celles de l'État (exonérations des droits de voirie, des redevances des commerçants de marchés, des loyers commerciaux des locaux gérés par les bailleurs sociaux...)

+ d'informations

paris.fr

Vous avez mis en place un *click & collect* (service de commande et de retrait), service de livraison ? La mairie du 4^e relaye vos initiatives auprès des habitants.

+ d'informations

webmairie4@paris.fr

Espace public



1 | Un espace public repensé pour assurer la sécurité de toutes et tous

La Ville de Paris met tout en œuvre pour accompagner les Parisiens dans l'usage des modes de transport actifs et non polluants, comme la marche et le vélo.

Dans les rues qui l'exigeront, en raison de la réouverture des commerces ou de l'exiguïté des trottoirs, un aménagement provisoire – parfois qualifié d'« urbanisme tactique » - devra être organisé à l'emplacement des places de stationnement pour permettre l'organisation d'une file d'attente sans nuire au passage des piétons. Ce travail de dentelle, au cas par cas, est essentiel à la fois pour aider les commerces de petite superficie, pour assurer l'accès des riverains à leur porte d'immeuble ou encore sécuriser les abords d'écoles.



2 | Depuis lundi 11 mai, l'axe Bastille-Châtelet est provisoirement réservé aux piétons et aux vélos

Ainsi rue de Rivoli (de Saint-Paul à Châtelet) et rue Saint-Antoine (de Saint-Paul à Bastille), une plus grande place est faite au vélo, sur la voie dédiée aux véhicules motorisés.

La circulation de ces derniers est interdite sauf pour les véhicules autorisés, qui feront l'objet d'un contrôle : bus-taxis-livraisons-personnels soignants-véhicules de secours-personnes handicapées et riverains.

3 | Pour faciliter la circulation des vélos, de nouvelles voies cyclables sont aménagées sur des grands axes de l'arrondissement de manière temporaire

Les voies de circulations de deux grands axes sont réaménagées en faveur de voies cyclables provisoires et protégées, dans le sens de circulation habituel :

- aménagement d'une voie cyclable continue et à sens unique sur le Pont au Change, place du Châtelet et sur la portion du Boulevard de Sébastopol face au Square de la Tour Saint-Jacques
- aménagement d'une voie cyclable continue et à sens unique sur la rue Saint-Martin (portion comprise entre l'Avenue Victoria et le Quai de Gesvres), le Pont Notre-Dame et la rue de la Cité.

D'autres aménagements de voies cyclables seront réalisés d'ici la fin du mois de mai, rue Saint-Martin (portion de la rue comprise entre la rue de Rivoli et l'Avenue Victoria).

+ d'informations

webmairie4@paris.fr

Jardins et espaces verts



Les parcs et jardins restent fermés au 11 mai, en application des mesures annoncées par le Premier Ministre.

La Ville de Paris a demandé la réouverture de certains espaces verts accompagnée de prescriptions sanitaires telles que l'interdiction des pique-niques, les rassemblements statiques et les pratiques sportives collectives, ainsi que le rappel de l'interdiction de toute boisson alcoolisée.

Si la Préfecture de Police confirme son accord, cette première phase concernerait les espaces verts ne disposant pas d'aires de jeux.

+ d'informations

paris.fr

Propreté



Le service de propreté, qui a assuré la collecte des déchets et le nettoyage des rues en service réduit pendant le confinement, reprend progressivement depuis lundi 11 mai avec l'objectif d'une reprise complète la semaine du 25 mai.

Le nettoyage des tags a déjà repris.

La collecte des encombrants reprendra également le 25 mai.

+ d'informations

paris.fr

Violences femmes – enfants

Victimes ou témoins de violences conjugales et/ou intrafamiliales, vous pouvez obtenir de l'aide :

- Police Secours : Appelez le **17** ou faites le **114** par SMS
- Pour une **demande de mise à l'abri** si vous fuyez votre domicile en urgence : Appelez le **115**

Informations, écoute, orientation

- Le **3919 : Violences Femmes Info** : Numéro d'écoute national anonyme et gratuit, du lundi au samedi de 9h à 19h
- Le **0800 05 95 95 : Viols Femmes Info** : Numéro anonyme et gratuit, du lundi au vendredi de 9h à 19h
- Le **119 : Enfance en danger** : 7j/7, 24h/24

3975 : Numéro utile



3975 : C'est le numéro d'information unique de la Ville de Paris qui, depuis le début de cette crise sanitaire, est mis en place pour vous orienter,

vous informer, répondre à toutes vos questions ou encore signaler les personnes vulnérables.

On vous répond 7 jours sur 7 de 9h à 17h.